COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

POLE RESSOURCES ET CONSEIL
Direction des Systèmes d'information

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 9 juillet 2010

N° **2010/0519**

Direction des Systèmes d'Information - Schéma communautaire pour une administration numérique partagée ou Schéma directeur des systèmes d'information communautaires 2010-2014

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Schéma Communautaire pour une Administration Numérique Partagée (SCANP) a pour ambition de fixer les grands axes de consolidation et de développement de notre système d'information pour les années 2010-2014, d'affecter les moyens nécessaires et de déterminer ses modalités de gouvernance. Il s'appuie sur le projet d'administration pour en être un des outils de réussite au service du projet de mandature.

La démarche d'élaboration du schéma a été pilotée par Jacques Guichoux au sein du comité de pilotage constitué à cet effet.

Elle a démarré en mai 2009 par un état des lieux et un recensement des besoins. A cette occasion, toutes les directions de la Cub ont été rencontrées dans le cadre des réunions de pôles ainsi que des communes et les principaux 'partenaires' de la Cub (Trésorier, Préfecture, CG33, CRA, A'URBA).

Cinq groupes d'approfondissement des besoins, dont un avec les membres du comité de pilotage, ont été organisés sur la proximité et les relations aux usagers et aux communes, le pilotage des projets, le pilotage et le suivi de l'activité, le partage et la conservation de l'information et enfin sur la contribution que pourraient apporter les TIC aux ambitions de l'agglomération.

Puis les besoins identifiés ont été analysés sous l'angle de leur contribution au projet d'administration.

En parallèle, le dispositif de pilotage du SCANP, dit 'gouvernance' a été défini.

Au final, le schéma communautaire ne consiste pas en une liste exhaustive et finalisée de projets système d'information à réaliser : il fixe les grandes lignes d'évolution du système d'information, propose une première lecture des besoins et une dynamique d'adaptation périodique à de nouveaux enjeux ou besoins.

Les grands axes de consolidation et de développement du système d'information communautaire pour les années 2010-2014

Le SCANP s'articule autour d'un ensemble de programmes (ou regroupements de projets) qui contribuent à la fois à réaliser le projet d'administration et à répondre aux points faibles en matière de gouvernance et d'usage et de connaissance des outils SI soulevés lors de la phase de diagnostic :

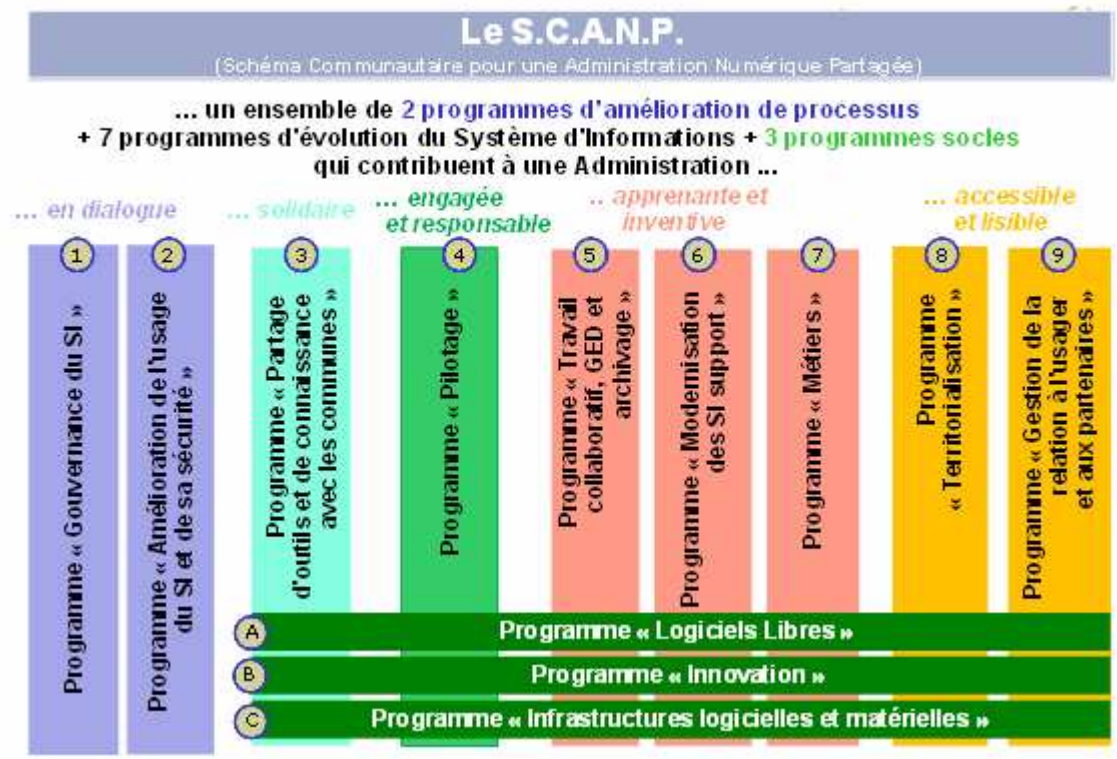

Le premier **programme « Gouvernance du Système d'Informations »** est en réalité le dispositif de pilotage du SCANP retenu.

Il est détaillé ci-dessous dans la partie « gouvernance du SCANP ».

Le **programme « Amélioration de l'usage du SI et de sa sécurité »** vise à améliorer l'utilisation des outils informatiques par les utilisateurs. Il s'appuie à la fois sur une meilleure information des utilisateurs sur ce qui est à leur disposition (publication du catalogue des applications disponibles, mise en place d'une newsletter de la DSI, animation de la rubrique 'l'informatique à votre service' sur l'intranet, …) et sur une réflexion sur les formations aux outils informatiques (formations aux outils métier pour les nouveaux arrivants, …). En parallèle, un dispositif d'accompagnement aux usages devra être envisagé.

Ces deux premiers programmes peuvent donc être qualifiés de programmes d'amélioration de processus.

Les programmes suivants sont constitués d'un ensemble de projets qui répondent collectivement à la réalisation d'un enjeu stratégique. On les appelle donc "programmes d'évolution du SI". Ce sont :

Le **programme « Partage d'outils et de connaissances avec les communes »** vise à développer la solidarité avec les communes. Ce programme s'appuie en particulier sur la poursuite de l'enrichissement de cubetcités et sur la mise à disposition par la Cub, à chaque fois que cela sera pertinent, d'outils partagés avec les communes, comme cela a été fait avec le SIG web ou avec la gestion des Autorisations d'Occupation des Sols (AOS) et des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

Le **programme « Pilotage »** englobe la mise en place d'outils de pilotage spécifiques à des métiers ou de pilotage stratégique, mais aussi la structuration d'indicateurs transversaux et la mise en place d'un contrôle de gestion ou d'une comptabilité analytique.

Le **programme « Travail collaboratif, Gestion Electronique de Documents (GED) et archivage »** est issu d'une forte demande des services de disposer d'outils pour partager plus facilement de l'information, dans le cadre de projets par exemple, et aussi de contraintes règlementaires quant à l'archivage de l'information dématérialisée.

Le **programme « Modernisation des SI supports »** contient essentiellement le projet de refonte du SI Finances et d'autres projets contribuant à la mise en place d'un SI Achats. L'enrichissement des fonctionnalités du SI Ressources Humaines et l'évolution de l'outil de gestion de projets y sont également inclus.

Le **programme « Métiers »** regroupe tous les besoins de mise en place ou d'évolution d'outils dédiés majoritairement à une seule direction.

Le **programme « Territorialisation »** contient aujourd'hui des projets visant à faciliter la décentralisation de la gestion de certaines informations tout en garantissant l'homogénéisation des règles de gestion et des procédures.

Le **programme « Gestion de la relation à l'usager et aux partenaires »** s'articule autour de 3 axes : la mise en place d'une base de contacts (usagers, entreprises, …) unique à tous les services, la gestion de l'accueil et le suivi des demandes reçues à la Cub, le développement de e-services.

Chacun de ces programmes répond à une ambition spécifique du projet d'administration. Les 3 derniers programmes sont plus transverses et pourraient même être qualifiés de "programmes permanents" ou "programmes socles". Ce sont :

Le **programme « Logiciels libres »** dont le résultat le plus visible sera le déploiement d'Open Office à la Cub mais qui englobe aussi l'introduction progressive d'autres outils libres et l'utilisation d'une base de données libre alternative à la base principale au fur et à mesure des opportunités, ainsi qu'une étude de définition du futur système d'exploitation du poste client CUB.

Le **programme « innovation »** a pour ambition d'utiliser les opportunités offertes par les technologies de l'information pour amener de l'innovation soit dans les services offerts aux usagers, soit dans la manière d'exercer nos compétences et dans le fonctionnement interne

de l'administration. Il regroupe des projets métiers à composante technologique forte : par exemple, le projet de collecte de données sur les bacs à ordures ménagères à des fins de gestion, (ou projet nommé INDO de la Direction Opérationnelle de l'Environnement (DOE) nécessite une intégration de plusieurs technologies (puce RFID, géolocalisation, transmission sans fil, …). Il pourra également être alimenté par un appel à idées auprès des agents opérationnels d'utilisations possibles de technologies non répandues à la Cub : certaines de ces idées pourraient ensuite faire l'objet d'expérimentation et de maquettes, en vue d'une éventuelle 'généralisation' si les tests sont concluants.

Enfin le **programme « infrastructures logicielles et matérielles »** regroupe tous les projets nécessaires au maintien en conditions opérationnelles du SI. Dans ce schéma directeur, les principaux projets concerneront la mise en place d'un dispositif d'authentification unique pour l'ensemble du SI (SSO ou Sigle Sign On) et la sécurisation de la salle informatique, avec en particulier une réflexion sur la mise en place d'une salle de secours. L'équipement des services en moyens informatiques et télécom (acquisition pour les nouveaux arrivants et renouvellement du matériel ancien) est également inclus dans ce programme.

Les moyens financiers affectés au SCANP

Le contenu détaillé de chaque programme a été élaboré sur la base des besoins exprimés il y a un an maintenant, et dans le cadre de l'ancienne organisation des services. La nouvelle organisation n'étant pas encore opérationnelle, il est parfois difficile d'être très précis sur l'enveloppe budgétaire et le calendrier de chaque projet.

C'est pourquoi il est proposé de caler l'enveloppe financière du SCANP sur le budget inscrit au PPI pour la DSI et de ne pas la répartir dans un premier temps par programme.

Ainsi, le budget alloué au SCANP sur la période 2010-2014 est de :

- 5 000 000 € pour l'acquisition de logiciels (imputation R30000032)
- 4 415 000 € pour l'acquisition et le renouvellement de terminaux (PC fixes et portables, imprimantes, fax, …) ((imputation R30000034)
- 2 400 000 € pour les projets d'infrastructures (imputation R30000035)

La gouvernance du SCANP

Le dispositif de pilotage retenu apportera de la souplesse pour adapter, si nécessaire, le SCANP à l'évolution des besoins de la Cub.

Il s'articule autour de 4 points principaux :

- la mise en place dans chaque pôle d'une fonction 'maîtrise d'ouvrage SI' qui aura pour mission de réaliser de la veille fonctionnelle sur les outils liés aux compétences couvertes par le pôle, d'animer le recensement et la consolidation des besoins du

pôle en terme de SI, et enfin d'être l'interlocuteur privilégié de la DSI sur les aspects de la sécurité des SI (criticité des données, durées d'indisponibilité admissibles, déclarations CNIL, …).

- la prise en charge de chaque programme par un DGA pilote s'appuyant sur un comité de programme, afin de :
    - garantir l'avancement des projets inscrits dans le cadre,
    - prendre en compte de nouveaux besoins éventuels liés au programme,
    - réaliser, si nécessaire, de premiers arbitrages budgétaires ou calendaires au sein du programme,
    - gérer les inter relations éventuelles avec les autres programmes du SCANP.
- un examen annuel par le comité de direction de l'administration permettra, si nécessaire, de rendre des arbitrages transversaux à l'ensemble des programmes.
- Un dispositif visant à l'appropriation des enjeux et des opportunités des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les élus. Ce dispositif s'appuiera sur le comité de pilotage actuel qui aura pour mission à la fois de suivre l'avancement du SCANP mais aussi la promotion de l'innovation par les TIC. Pour cela, il se réunira semestriellement et pourra être élargi, en tant que de besoin, à d'autres élus, à des experts, des représentants d'autres collectivités… et participera à des voyages d'études ou des colloques dédiés aux TIC, comme par exemple les "interconnectés", manifestation annuelle valorisant les réalisations TIC des intercommunalités.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis de la Commission Fonctionnement et Administration Générale du 22 juin 2010,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les conditions d'adoption du Schéma Communautaire pour une Administration Numérique Partagée (SCANP) sont réunies,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le Schéma Communautaire pour une Administration Numérique Partagée (SCANP) et les moyens nécessaires à sa réalisation,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHÈLE ISTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2010